

Description de la dotation – Jeu-concours « FORUM GOLDMEN »

Organisé sur l'antenne de la radio FORUM du samedi 3 janvier au vendredi 9 janvier 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « FORUM GOLDMEN » le concert qui reprend tous les tubes de Goldman, onze lots sont mis en jeu.

Les lots sont composés comme suit :

- 3 x 2 places pour le concert de Châteauroux le 10 janvier 2026, d'une valeur unitaire indicative de 49 € TTC,
- 1 x 2 places pour le concert de Poitiers le 26 février 2026, d'une valeur unitaire indicative de 49 € TTC,
- 1 x 2 places pour le concert de Tours le 5 mars 2026, d'une valeur unitaire indicative de 49 € TTC,
- 3 x 2 places pour le concert de Limoges le 6 mars 2026, d'une valeur unitaire indicative de 49 € TTC,
- 3 x 2 places pour le concert d'Orléans le 26 mars 2026, d'une valeur unitaire indicative de 49 € TTC.

Les places sont valables uniquement pour les dates indiquées sur le justificatif de gain (Châteauroux 10 janvier 2026, Poitiers 26 février 2026, Tours 5 mars 2026, Limoges 6 mars 2026 et Orléans 26 mars 2026).

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.
- Les gagnants devront se présenter à l'entrée le jour de l'évènement munis du justificatif de gain et d'une pièce d'identité.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le site de la radio <https://www.forum.fr> en remplissant l'ensemble des champs demandés.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio FORUM, disponible à l'adresse suivante : <https://www.forum.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.